

Prisons françaises ? L'état des lieux...

CVSTOS

Présent, n° 6937 du jeudi 1^{er} octobre 2009

CVSTOS : Prisons françaises ? L'état des lieux...

Voici un petit livre, je dirai plutôt un constat, établi par un expert, qui, en plus d'être renseigné, précis et exact, est, de surcroît, intelligent.

Il a ce qui manque à un trop grand nombre d'observateurs, le recul de celui qui connaît l'histoire, et sait remonter des effets aux causes.

De surcroît, il ne respecte aucun tabou, ce qui lui permet d'analyser en toute liberté, et, donc, en toute vérité.

Qui ose dire, aujourd'hui, que notre système pénitentiaire, comme, d'ailleurs, notre système pénal, vit sur des *a priori*, vieux de près de trois siècles, issus de réflexions bien littéraires et bien superficielles, de César Beccaria et de Jérémie Bentham : Il serait temps de mettre à jour notre analyse, en gardant ce qu'il peut y avoir d'intéressant, dans leurs propos, mais aussi, en méditant sur l'échec évident de leur théorie de « *l'enfermement généralisé des condamnés* » et de la prison panoptique idéale où un petit nombre de gardiens sait tout de la vie d'un très grand nombre d'internés.

Qui dira la pauvreté, l'infirmité, de cette théorie, dont la seule explication réside dans la volonté de leurs auteurs, de prouver que la société des hommes pourrait se passer de la peine de mort, et, plus encore, que l'idée majeure de tout système pénal humain était d'éviter la peine de mort

Personne n'est partisan de la peine de mort. Mais un système pénal, comme un système pénitentiaire, ne se construit pas, d'abord, en fonction de l'abolition nécessaire de cette peine. Ce qui doit être recherché, par priorité absolue, est la justice, le vrai châtement du coupable, la plus droite réparation du dommage à la victime, la protection de la société, le bien commun temporel des personnes. Il se peut que, dans certaines circonstances, le respect de ces valeurs fondamentales exige que soit infligée la peine de mort. Il est hautement souhaitable de pouvoir s'en passer. Mais l'abolition de cette peine n'est, en aucune manière, un dogme qui s'imposerait absolument, en préalable inévitable, à toute réflexion sur le système pénal.

Telle fut l'erreur de Beccaria, d'où découlent l'inflation pénitentiaire, l'enfermement généralisé et continu, et, en corollaire, l'absence de recherche des peines de substitution.

L'auteur le dit, dans une formule lapidaire, qui doit faire réfléchir, « *La peine de mort est abolie. Mais cette année, comme les précédentes, on a mis à mort clandestinement une centaine de prisonniers* ». La peine de mort en prison est la plus scandaleuse hypocrisie de ce système... sans compter le pourrissement, la dégradation, les sévices, les viols, un enfer sur la terre.

Après plus de quarante ans d'expérience d'avocat, je confirme totalement ce jugement d'un juge sur les instruments de la justice. Il faut sortir du système Beccaria. Il faut retrouver notre liberté d'analyse et notre faculté de conclure, sans qu'aucun tabou nous entrave dans cette recherche.

Le système parfait n'existe pas. Celui de Bentham qui se voulait proche de la perfection technique est radicalement obsolète. Le vrai point de départ est de savoir que notre justice répressive est à la fois nécessaire et imparfaite. Donc, elle sera toujours perfectible. Il en va de même pour les peines qu'elle doit infliger. Mais nous sommes aujourd'hui certains d'une seule chose : c'est que le système d'enfermement généralisé, construit au XVIIIe siècle dans la tête d'idéologues dont le but, éloigné de toute justice, était d'abord d'obtenir l'abolition de la peine de mort, a fait faillite : que ce système est inhumain, dangereux, mortifère, corrupteur, injuste. Il cumule tous les défauts, y compris celui de la peine de mort qu'il prétendait abolir. Il doit être radicalement transformé.

La parole est maintenant à l'expérience, à l'imagination, et au bon sens.

Jacques Trémolet de Villers

Les Annonces de la Seine, n° 62 du 12 novembre 2009

Au fil des pages

Prisons françaises ? L'état des lieux...

Aujourd'hui les prisons françaises débordent. Au 1^{er} janvier 2009, on a recensé 62 252 individus écroués, pour 52 000 places... En état des lieux s'impose. Quelle est la vie quotidienne des détenus ? Qui sont les occupants des prisons françaises ? Qu'en est-il de la violence en détention, du suicide et du désespoir tant évoqués ces derniers temps ? Quelle réforme adopter ? Autant de questions souvent laissées sans réponses.

L'auteur, juriste de formation et haut fonctionnaire à la retraite ayant pratiqué les institutions internationales et européennes, a eu l'occasion, au cours de nombreux séjours à l'étranger, de comparer les différents systèmes pénitentiaires d'Europe et d'Amérique du Nord. Il répond avec précision aux questions que l'on est en droit de se poser sur le problème endémique de la surpopulation carcérale et nous permet de réexaminer les fondements et les justifications de la peine universelle d'enfermement.

* L'article 2009-671 bis page 12 du numéro 61 du 5 novembre 2009 (rubrique au fil des pages) était erroné et justifie cette nouvelle parution dans le présent numéro.

Présent, n° 6973 du samedi 21 novembre 2009

Un livre grave

Sous le pseudonyme de Custos, un juriste de formation et haut fonctionnaire à la retraite dresse un état des lieux des prisons françaises. Même si l'on savait beaucoup de choses, ce que l'on apprend est effrayant ou effarant. Les chiffres du surpeuplement pénitentiaire sont bien connus : 62 744 individus incarcérés, au 1^{er} février 2009, pour moins de 52 500 places. La règle définie en 1875 – un détenu par cellule – n'est plus respectée depuis longtemps. Sur les personnes incarcérées, à peu près une sur cinq est un étranger.

Quand l'administration pénitentiaire ne peut plus faire respecter les règles établies, le législateur change la loi ou l'administration adapte les règlements à la réalité. Ainsi, une loi du 22 juin 1987 a supprimé l'obligation du travail des condamnés. Il s'agissait de poursuivre « l'humanisation des prisons », l'abolition du travail forcé étant considérée comme un progrès. La réalité est autre. Outre la rémunération qu'il apportait, « le travail

procurait aux détenus une occupation qui leur permettait de supporter le poids de l'enfermement ». Aujourd'hui, seuls 39 % des détenus ont une activité rémunérée.

L'auteur évoque aussi de manière détaillée l'enseignement dans les prisons, les loisirs, les bibliothèques, la télévision : « Depuis 1975 les détenus avaient accès à la télévision (au prétexte de sa valeur éducative !), et depuis 1985 ils peuvent en disposer dans leurs cellules. Comme le contrôle des programmes est impossible, il se déverse dans la cervelle des détenus comme d'ailleurs dans celle du reste de la population française toutes sortes d'incitations au meurtre, au stupre, à la luxure et à la débauche. » On n'oubliera pas, non plus, la place grandissante de l'islam dans les prisons françaises.

La solution n'est pas dans l'augmentation des places de prison. Jacques Trémolet de Villers, dans l'intéressante préface qu'il donne à ce petit livre, parle de la machine pénitentiaire comme d'un « système inhumain, dangereux, mortifère, corrompueur, injuste. Il cumule tous les défauts, y compris celui de la peine de mort qu'il prétendait abolir ».

C'est la théorie de « l'enfermement généralisé des condamnés » – elle date du XVIII^e siècle – qui est responsable de la lamentable situation des prisons françaises. L'abolition de la peine de mort et le désintérêt pour les peines de substitution (hormis le récent « bracelet électronique ») sont responsables de l'inflation pénitentiaire. « La parole est maintenant à l'expérience, à l'imagination et au bon sens », écrit Jacques Trémolet de Villers.

Yves Chiron

Rivarol, n° 2929 du 27 novembre 2009

Prisons françaises ? L'état des lieux...

C'est un constat de faillite qu'annonce Jacques Trémolet de Villers dans sa préface. Celui qui l'établit est un excellent spécialiste du terrain, bien connu des lecteurs de *Présent*. Avec réalisme et sans démagogie, il répond à toutes les questions que l'on peut se poser sur l'univers carcéral. Celui-ci est d'abord globalement surpeuplé : 62 000 écroués (dont 16 000 prévenus) pour 52 000 places. Tous les problèmes sont évoqués, souvent très pénibles – la sodomie trop courante, les viols nombreux et la loi du silence – mais aussi l'insuffisance de la formation professionnelle, la domination de l'islam et son prosélytisme, l'enseignement difficile et dépassé – 20 % des prisonniers sont analphabètes.

Combien d'étrangers détenus ? Officiellement, l'estimation était en 2007 de 20 %. Chiffre trompeur puisqu'il ne tient pas compte des naturalisés et des binationaux, si bien qu'on arrive à 50 % de musulmans dans les établissements entourant les métropoles, et jusqu'à 80 % dans le Nord, à Paris et en Provence.

Combien de personnels ? Il y a 23 500 surveillants sur un effectif de 32 000 pour toute la pénitentiaire. Avec un problème récent : la proportion croissante de femmes surveillantes (plus du tiers). Or les détenues ne constituent que 4 % du total. Ces *matonnes* sont donc affectées en majorité dans des prisons masculines... avec des résultats divers.

Évidemment, il est question dans ce livre de la violence en détention, du désespoir et des suicides. L'auteur a une formule terrible : « *La peine de mort est abolie. Mais cette année, comme les précédentes, on a mis à mort clandestinement une centaine de prisonniers* » malgré l'humanisation des parloirs.

Au-delà de ce voyage dans le borbier carcéral, « Custos » remet en cause les idéologues

du XVIII^e siècle comme Beccaria, « le Rousseau italien », et Bentham rejoint Me Trémolet de Villers qui pense que « *le système carcéral doit être radicalement transformé* ». Oui mais comment, quand et pour qui ? La question paraît insoluble tant que ne sera pas jugulée l'immigration avec son corollaire, la déculturation, par nature criminogène

J.-P. A.

Monde & Vie, n° 820, 12 décembre 2009

« Il ne faut pas avoir d'*a priori* idéologique »

Prisons françaises ? L'état des lieux... est le titre d'un essai récemment paru, sous la signature de Custos. Sous ce pseudonyme, l'auteur de ce court ouvrage, juriste de formation et haut fonctionnaire à la retraite ayant longuement pratiqué les institutions internationales et européennes, dresse un état des lieux sans fards du système carcéral français. Il a bien voulu répondre à nos questions.

– **M&V : Vous parlez d'une « peine de mort en prison », n'exagérez-vous pas ?**

– **Custos :** À l'origine, l'enfermement était surtout une peine ecclésiastique, frappant un clerc qui avait fauté et que l'on éloignait au sein d'un couvent. Sinon, la prison était une mesure de sûreté afin de conserver à la disposition de la justice des personnes en vue de leur jugement. Le changement radical s'opère au cours du XIX^e siècle lorsque, d'une mesure de sûreté, on a fait de l'enfermement une peine. Et une peine qui ne s'applique pas à des esprits religieux, mais, la plupart du temps, à de purs actifs, des manuels, des manœuvres, pour qui la vie en cage est une véritable torture, **sinon physique, au moins psychologique**. Avec les résultats que l'on connaît en termes de suicides en prison, mais également de meurtres entre détenus. Pour les longues peines, la prison représente une mort à petit feu: ils n'ont rien à faire, pratiquement rien n'est fait pour les tirer de leur ennui. La seule issue est le suicide. Tous ces gens-là sont d'ailleurs sous calmants, pilules diverses et neuroleptiques. Pour toutes ces raisons, il est possible de parler d'une peine de mort en prison.

– **Où faut-il chercher l'origine des carences du système pénitentiaire français ?**

– Elles sont lointaines: il faut remonter à César Beccaria, l'auteur de *Des délits et des peines*, qui, au XVIII^e siècle, demandant l'abolition de la peine capitale, a préconisé l'enfermement généralisé. C'est en partant de ce fondement idéologique, qui est le bannissement de la peine de mort par principe, que nous en sommes arrivés à la situation aberrante actuelle.

– **Que faudrait-il faire ?**

– Il ne faut pas avoir d'*a priori* idéologique. Certains types de criminels – je pense par exemple aux délinquants sexuels, qui sont des récidivistes en puissance –, recommenceront s'ils ne sont pas enfermés. Et si l'on ne veut pas les enfermer définitivement, il faut envisager la peine capitale comme une solution possible dans certains cas extrêmes. Quant aux autres criminels ou délinquants, il faut leur trouver des occupations utiles par lesquelles ils se rachèteront auprès de la société et de leur victime. La semi-liberté, comprise comme l'enfermement la nuit et le travail le jour, est une solution qui me semble convenir dans de nombreux cas. Malheureusement, ces places de semi-liberté sont peu nombreuses.

– **Et les travaux d'intérêt général ?**

– C'est parfois une solution. Je pense notamment à une expérience menée dans les

années 80 par l'amiral Brac de la Perrière. Il s'agissait d'une formation fondée sur la vie en plein air, une forte discipline de type militaire et une orientation vers des formations manuelles. Ça a remis sur le droit chemin nombre de jeunes gens qui, arrivés en prison, n'avaient aucune formation, aucun métier entre les mains. Il y a des solutions à apporter, de ce type ou différentes, mais du fait de préjugés idéologiques et du fait des normes européennes qui assimilent toute forme de travail forcé à de l'esclavage, il est difficile de les mettre en place à grande échelle. Il faut savoir que le travail d'intérêt général ne peut être appliqué en France que sur la base du volontariat.

Propos recueillis par Camille Séchan

Province de Namur, janvier 2010

CLES DE LECTURE POUR LE MEDICO-SOCIAL

Prisons françaises ? L'état des lieux...

Comment se déroule une journée en prison ? Qui sont les prisonniers français ? Voici un rapide état des lieux de la question.
